

*Hugo Sigouin-Plasse, avocat
Chef de service
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 18 août 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2016
Notre dossier : 312-00780
Dossier Régie : R-3970-2016**

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 15 août dernier (A-0015) dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, nous vous transmettons les renseignements suivants.

Temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve

Gaz Métro déposera sous peu, au plus tard en début d'audience, des affidavits attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Gaz Métro n'envisage pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Par ailleurs, comme annoncé dans notre lettre du 9 août dernier (B-0191), et conformément aux indications précisées par la Régie dans sa lettre du 15 août (A-0015), les sujets suivants (auxquels notre lettre du 9 août associait des

pièces en particulier) seront abordés par les panels ci-après décrits. Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Gaz Métro n'envisage pas, actuellement, effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants.

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Mot d'ouverture (Faits saillants)	Patrick Cabana Vice-président Approvisionnement gazier et Réglementation	20 min.
Panel 2	Processus de consultation réglementaire	Dave Rhéaume Directeur Réglementation et tarification	10 min.
Panel 3	Plan d'approvisionnement gazier	Vincent Regnault Directeur Approvisionnement gazier Wahiba Salhi Conseillère senior Planification long terme Marc-André Goyette Conseiller principal Prévision de la demande Dave Rhéaume	30 min.
Panel 4	Développement des ventes	Marc-André Goyette Dave Rhéaume	10 min.
Panel 5	Balisage	Jules Langlois Directeur Soutien à la performance et relations avec les employés Bertrand Audy Directeur Approvisionnement de biens et de services Dave Rhéaume	

Panel 6	Code de conduite	<p>Pierre Despars Vice-président exécutif Affaires corporatives et chef des finances</p> <p>Dave Rhéaume</p>	
Panel 7	Contrepartie de la normalisation	<p>Caroline Provencher Chef de service Marge brute et projets spéciaux</p> <p>Dave Rhéaume</p>	
Panel 8	<p>Tarification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'adhésion dans une entente de fourniture à prix fixe • Fusion des tarifs de transport des zones Nord et Sud • Soldes d'inventaire et dépôt 	<p>Caroline Dallaire Chef de service Tarification</p> <p>Jean-Sébastien Huet Chef de service Affaires contractuelles</p> <p>Sylvain Tremblay Conseiller senior Tarification</p>	10 min.
Panel 9	Efficacité énergétique	<p>Vincent Pouliot Chef de service Marché du carbone et efficacité énergétique</p> <p>Philippe Rivard Conseiller principal Efficacité énergétique</p>	20 min.

La liste et la qualification demandée des témoins et experts

Gaz Métro précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Gaz Métro est à finaliser les *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins ci-haut mentionnés et verra à les déposer au dossier de la Régie dès que disponibles.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période de 20 minutes pour chacun des contre-interrogatoires des témoins des intervenants.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période de 90 minutes pour son argumentation principale. Gaz Métro suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Gaz Métro souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Afin de planifier le calendrier d'audience, Gaz Métro porte à l'attention de la Régie que Vincent Regnault (panel 3) ne pourra être présent lors de certaines journées d'audience, soit du 12 au 16 septembre.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb